

- g) Toute activité à laquelle ne participent que des employés du gouvernement du Canada. Sous-ministre (USS, DMC, DMT)
- h) Activités d'accueil lors de conférences non gouvernementales. Sous-ministre (USS, DMC, DMT)
- i) Accueil offert à la résidence privée d'un employé ou ailleurs que dans un immeuble du gouvernement. Sous-ministre adjoint
- j) Frais dépassant le maximum autorisé par personne (pièce justificative à l'appui). Sous-ministre adjoint
- k) Activité d'accueil où le nombre d'employés du gouvernement excède le nombre d'invités. Sous-ministre adjoint
- l) Combinaison des taux pour des occasions officielles ou d'autres grandes occasions qui justifient la tenue d'une réception avec dîner ou déjeuner. Sous-ministre adjoint
- m) Toute activité d'accueil jusqu'à concurrence de 3 000 \$. Sous-ministre adjoint
- n) Toute activité d'accueil ne dépassant pas 1 500 \$, à condition que l'on s'en tienne aux coûts moyens autorisés par personne, que le nombre d'hôtes ne dépasse pas le nombre d'invités, etc. Directeur général ou équivalent
- o) Service de café seulement aux réunions de planification des activités du Ministère liées aux programmes, aux réunions de comités consultatifs techniques, et aux conférences ministérielles. Directeur général ou équivalent